Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 25

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE, A LA CHAUX-DE-FONDS

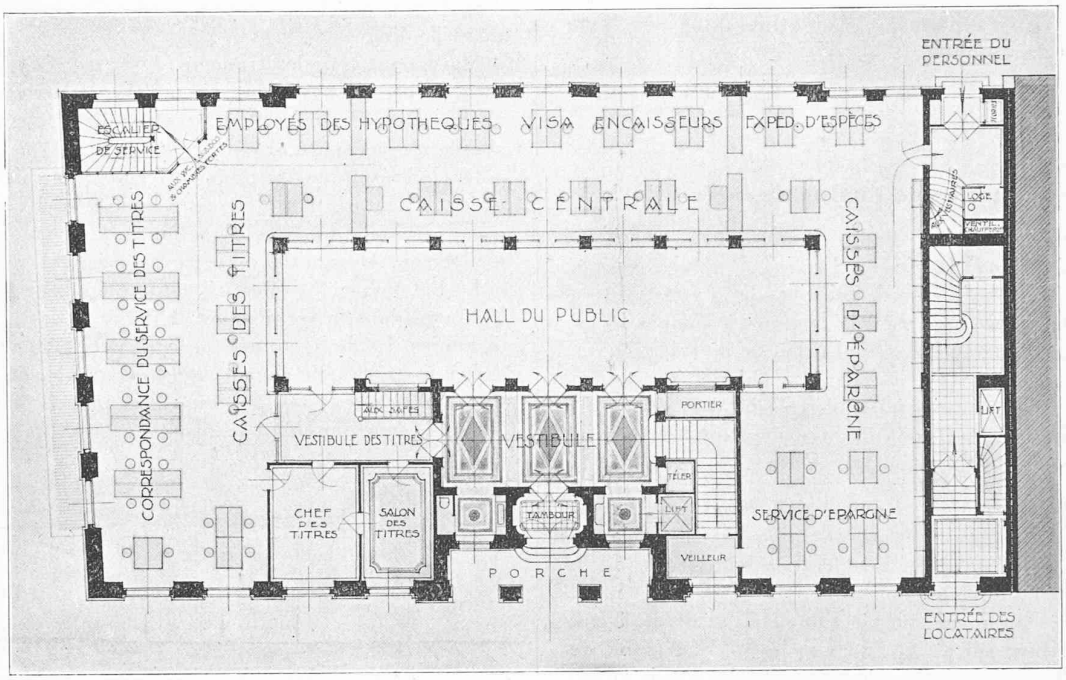

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 300.

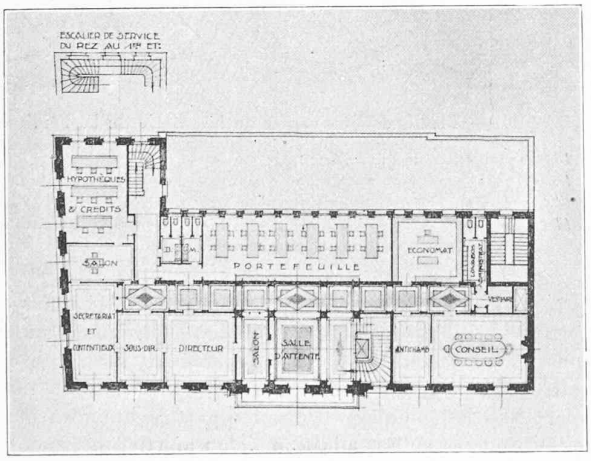

Plan du Ier étage. — 1 : 600.

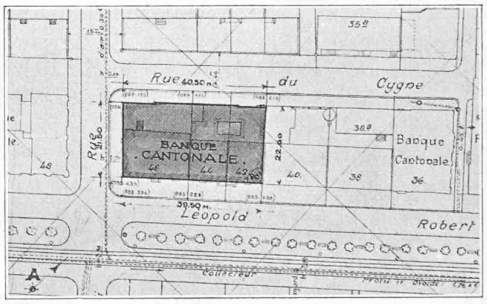

Plan de situation. — 1 : 2000.
(La flèche indique le nord.)

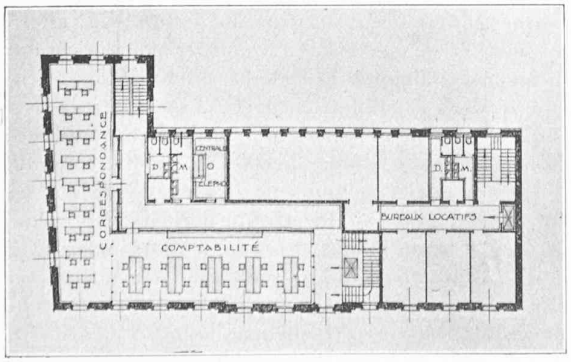

Plan du IIme étage. — 1 : 600.

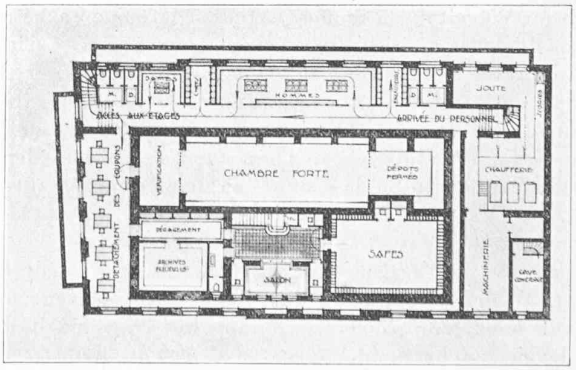

Plan du sous-sol. — 1 : 600.

Ier rang : projet « La ruche A »,
de MM. *Hausammann & Monnier, Debély & Robert*, architectes,
à la Chaux-de-Fonds.

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE, A LA CHAUX-DE-FONDS.

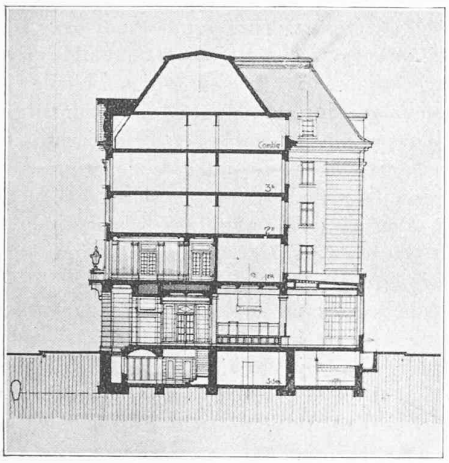

Coupe. — 1 : 600.

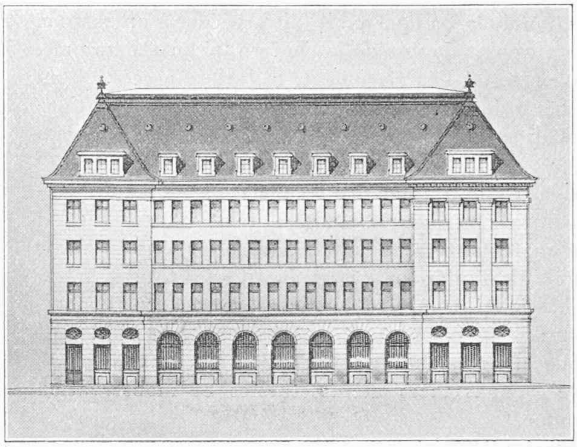

Façade nord. — 1 : 600

Ier rang : projet de
MM. *Hausammann & Monnier, Debély & Robert.*

fut de 0,9 l. par seconde et par 1000 m². A la suite de cette constatation très favorable, on renonça définitivement à l'application de gunite sur la roche et au revêtement en béton armé des tronçons moins solides et cela pour toute la longueur de la galerie, à l'exception des 100 premiers mètres faisant suite à la prise d'eau et des 100 derniers mètres entre la chambre des vannes et le château d'eau. Lorsque la galerie sera achevée elle sera soumise à un essai de pression sur toute sa longueur.

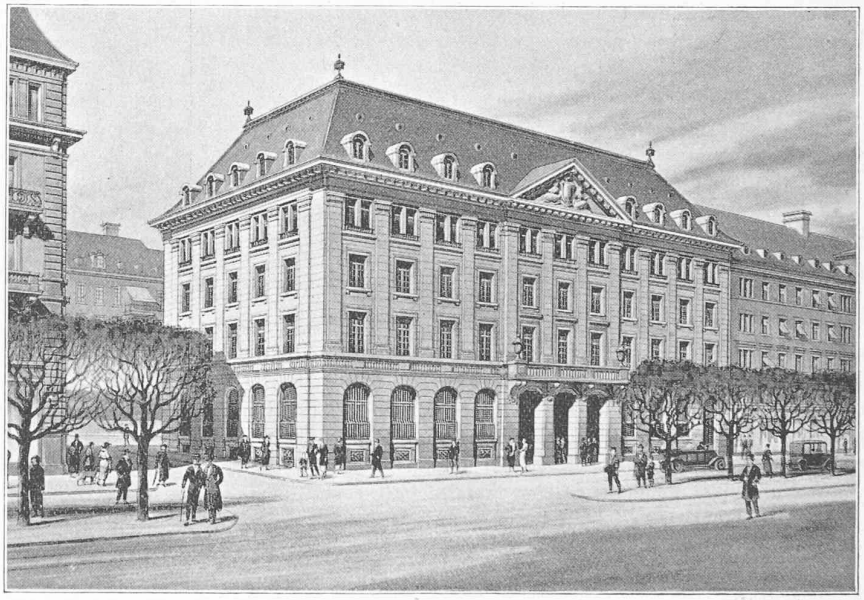

Perspective.

Concours pour l'étude d'un projet d'hôtel destiné à la succursale de la Banque cantonale neuchâteloise, à La Chaux-de-Fonds.

Les projets présentés à ce concours, réservé aux architectes neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, devaient satisfaire aux conditions suivantes :

L'emplacement réservé au bâtiment est limité par les alignements de constructions indiqués sur le plan de situation.

Les alignements sur la rue Léopold Robert et sur la rue de l'Ouest devront être strictement observés.

Toute liberté est laissée aux concurrents sur la rue du Cygne, pourvu que la construction ne dépasse pas l'alignement prévu.

Le bâtiment devra, d'autre part, être adossé à l'immeuble portant le N° 40 de la rue Léopold-Robert.

Pour fixer le niveau des étages inférieurs, les concurrents tiendront compte des raccordements au canal collecteur.

L'emploi de cours intérieures doit être exclu complètement dans les projets.

Toutes les pièces habitables, de même que les cages d'escaliers et W.-C. auront leur jour direct sur rue.

L'édifice aura un caractère approprié à sa destination, sans recherche de luxe. Il comprendra un sous-sol, un rez-de-chaussée, trois étages et un comble.

L'entrée principale du bâtiment se fera sur la rue Léopold-Robert.

L'entrée pour les employés de la Banque sera située de préférence rue du Cygne ; l'entrée des bureaux locatifs rue Léopold-Robert.

Les vestiaires pour les chefs de services et pour tout le personnel seront placés en sous-sol.

Le bâtiment sera conçu conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les constructions du 26 mars 1912 et à celles du règlement de la Commune de La Chaux-de-Fonds sur la Police des constructions.

Pour le calcul du cube du bâtiment, les concurrents observeront les normes établies par la S. I. A. le 26 août 1911.

Le jury, chargé d'examiner les projets, s'est réuni à La Chaux-de-Fonds et a procédé dans les journées des 3 et 4 juillet aux opérations du jugement.

Sont présents : M. *Jost*, architecte, Lausanne, Président ; M. *E. Fatio*, architecte, Genève ; M. *Daxelhofer*, architecte, Berne ; M. *Ed. Petitpierre*, président de la Banque ; M. *W. Dietschy*, directeur de la Banque, tous deux à Neuchâtel.

Le jury a reconnu que 36 projets avaient été expédiés dans les délais voulus, que 35 projets répondaient entièrement

au programme et étaient par conséquent admissibles pour concourir, et que seul le projet N° 19 était mis hors concours pour façades hors d'échelle.

La Direction de la Banque avait fait procéder à un examen des projets au point de vue de la conformité au programme.

Après avoir visité l'emplacement, le jury a procédé à un examen général des projets, puis il a procédé aux opérations proprement dites du jugement, en tenant compte des points suivants :

Disposition des entrées et des escaliers ; éclairage des différents locaux de la banque et leurs relations entre eux ; adaptation aux conditions climatériques ; orientation ; valeur architecturale de l'intérieur et des façades.

Sur ces bases, le jury a procédé à un premier tour d'élimination pour :

Insuffisance dans la connaissance des Services d'une banque, manque de connaissances architecturales et inobservation du programme.

Sont éliminés : 7 projets.

Au second tour 12 projets ont été éliminés, sur la base de « architecture insuffisante, disposition vicieuse, éclairage et orientation défecteux de certains locaux ».

Dans un troisième tour, le jury élimine 9 projets, en se basant sur des erreurs assez importantes dans la distribution et dans les relations des Services.

Restent pour le classement définitif les Numéros :

N° 1. « La Ruche A. ». — N° 2. « La Ruche B. ». — N° 14. « Or B. ». — N° 24. « Ad Valorem ». — N° 26. « Doit et Avoir ». — N° 27. « Cent sous ». — N° 32. « 14 Juin 1924 ». —

Le jury a procédé à un nouvel examen plus approfondi pour le classement définitif des projets conservés et fait sur ces projets les critiques suivantes :

N° 1. « *La Ruche A.* ». — Bon projet, très clair, avec jour sur 3 façades pour les bureaux, bonne proportion du porche, du vestibule et des safes. Le vestibule des titres gagnerait à être débarrassé de l'escalier. Le retrait de la façade nord, s'il diminue le cube, crèe l'inconvénient d'une terrasse qui peut être une source d'ennuis en hiver. Façades : Bonnes proportions, mais d'un style plutôt banal. Façade nord ne s'harmonise pas avec les autres façades. Elle est inadmissible. Il en est de même pour les terrassons sur le grand toit. Sous-sol et étages bien disposés. Le jury ne prend pas en considération le petit éclairage du plafond de la partie nord, celui-ci étant suffisamment assuré par les grandes baies de la façade. *(A suivre.)*

Viscosimètre système Michell.

Le viscosimètre système Michell[1] est un petit instrument, d'un maniement commode, à l'aide duquel on peut déterminer facilement et dans un temps très court la viscosité d'une huile. De même, la détermination de la courbe de viscosité c'est-à-dire de la courbe représentant la relation entre la viscosité et la température s'effectue à l'aide de cet instrument dans un délai extrêmement court et ne nécessite pas un expérimentateur spécialement exercé, étant donné que le maniement de l'instrument est le plus simple qui soit imaginable.

Le chiffre de viscosité que l'on obtient à l'aide de cet instrument n'est pas un chiffre arbitrairement choisi comme dans le cas d'autres instruments, mais bien la constante de viscosité scientifique en unités *C. G. S.* Cette dernière est, comme on sait, définie par la force en Dynes qui s'oppose au mouvement d'une couche de liquide de surface égale à l'unité, se déplaçant avec la vitesse de régime unitaire par rapport à une couche d'égale surface immobile, parallèle à elle et distante d'elle de l'unité de longueur.

La comparaison des valeurs obtenues à l'aide du viscosimètre Michell avec des valeurs données par des viscosimètres d'autres systèmes est, à chaque instant, possible en exprimant ces dernières valeurs par leur grandeur calculée en unités *C. G. S.* Tandis que dans la plupart des instruments employés jusqu'à ce jour pour la détermination de la viscosité des huiles, et que l'on trouve dans le commerce, le principe utilisé est la loi de Poiseuille et la viscosité est déterminée à l'aide de la vitesse d'écoulement de l'huile; dans le viscosimètre Michell, au contraire, c'est un principe tout nouveau qui est appliqué.

Le viscosimètre Michell se compose d'un cylindre d'acier terminé vers le bas par une surface sphérique creuse et s'amincissant vers le haut en forme de manche. Ce manche est foré dans son axe presque jusqu'à la surface sphérique de telle sorte qu'on peut loger un thermomètre dans son intérieur. A l'extrémité supérieure du manche est en outre adapté un renflement constitué par une matière mauvaise conductrice de la chaleur, à l'aide duquel on saisit l'instrument avec les doigts. La cavité sphérique est entourée d'un rebord formant une rainure circulaire ; elle porte de plus trois petits ergots qui dépassent seulement de quelques centièmes de millimètre la surface du creux. Si l'on verse quelques gouttes d'huile dans la cavité sphérique et qu'on applique contre celle-ci une bille de métal, il se forme entre la bille et la surface concave une mince couche d'huile dont l'épaisseur est déterminée par la saillie des trois petits ergots. L'excédent d'huile coule dans le canal circulaire du rebord, où il se rassemble. Si alors on retourne le viscosimètre et qu'on laisse la bille librement suspendue par adhérence à l'appareil, la couche d'huile se trouve attirée vers le sommet de la bille. Par suite, l'huile aspirée coule des régions extérieures vers les régions intérieures de la surface sphérique, et l'épaisseur de la couche d'huile augmente jusqu'à ce que finalement la bille se sépare de la coupe et tombe. Le temps qui s'écoule entre le moment du renversement de l'appareil et celui de la chute de la bille est proportionnel à la viscosité de l'huile et est utilisé comme mesure de cette dernière. Ce temps déterminé à l'aide d'un chronomètre à compteur à arrêt, exprimé en secondes, divisé par une constante jointe à l'appareil, mesure directement la viscosité absolue de l'huile essayée. Suivant le but que l'on se propose, les essais d'huile peuvent être exécutés selon deux méthodes différentes :

1) *La méthode d'atelier :*

On emploie cette méthode quand il s'agit de comparer entre elles les viscosités de différentes huiles à la même température. On verse environ trois gouttes de l'huile à essayer dans la cavité sphérique, qu'on tourne vers le haut, on place la bille dans cette cavité, on retourne l'instrument et on

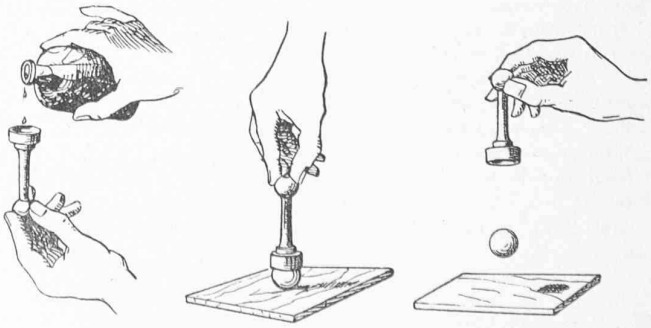

Fig. 1. — Détermination de la viscosité par le viscosimètre Michell. (Méthode d'atelier.

[1] En vente chez MM. *Alfred J. Amsler & Cie*, à Schaffhouse.